



**MUNICIPALITÉ
DE CHÉSÈREX**

Tél. 022 369 90 40
Fax 022 369 90 49
greffe@cheserex.ch
www.cheserex.ch

PREAVIS MUNICIPAL

47/2009

BUDGET 2010

Municipal responsable : M. Jacques Ansermet, syndic

Budget 2010

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

L'établissement du budget de fonctionnement pour l'année 2010 est basé sur un taux d'imposition de CHF 0.50 par franc à l'Etat, selon l'adoption de l'arrêté d'imposition 2010 prise par le Conseil communal dans sa séance du 27 octobre 2009.

Nous avons alors évoqué le taux nécessaire pour équilibrer les comptes, plus proche de 58 points que des 50 points adoptés. Il était cependant nécessaire de conserver une bonne attractivité fiscale, ce qui est atteint avec un taux remarquablement bas, en comparaison intercommunale.

Ce choix stratégique a cependant une conséquence : il n'est pas possible d'équilibrer immédiatement le budget avec ce taux trop raisonnable. Ce n'est toutefois que partie remise puisque l'année prochaine verra l'introduction de la nouvelle péréquation qui, espérons-le, soulagera suffisamment nos charges pour atteindre l'équilibre souhaité.

Ce budget 2010 totalise CHF 11'175'871.00 aux charges pour CHF 10'083'290.00 aux produits, avec un montant total d'amortissements obligatoires de CHF 737'700.00.

Le déficit avant amortissements est de CHF 354'881.00, soit 3.2 % du montant des charges.

Le déficit après amortissements est de CHF 1'092'581.00, soit 9.8 % du montant des charges.

Généralités

Ce déficit budgétaire reste important. Il est le reflet de l'augmentation de la charge sociale ainsi que la diminution des ressources provenant des personnes morales.

Pour la première fois, ce budget intègre les retours provenant des décomptes péréquatifs de l'année précédente. Ces estimations de ressources supplémentaires doivent être prises avec prudence. Cependant, le montant alloué au titre de retour sur la péréquation directe horizontale est assez sûr, puisqu'il dépend d'une estimation d'acomptes 2009 plus élevée que ce qui a été réellement payé en 2008. A année égale, cette différence devrait assurément nous profiter en 2010.

Cette certitude est basée sur le fait que pour la péréquation directe, nous payons actuellement 2.2 millions d'acomptes pour 2009, alors que le décompte 2008 était de 1.75 million pour ce poste. Nous pouvons nous attendre au même chiffre pour le décompte 2009, sachant que les ressources d'impôts ne seront pas plus hautes. Il est donc possible d'inscrire un retour de CHF 450'000.00, ce qui représente la valeur de la différence entre les acomptes payés et le décompte supposé pour l'année 2009.

Quant à la facture sociale, la situation est un peu plus difficile à estimer. Les acomptes 2009 représentent 4.86 millions, alors que le décompte 2008 était de 4.22 millions, soit une différence de CHF 640'000.00. En admettant une hausse de CHF 300'000.00 en 2009 pour ces charges, il reste un revenant-bon de CHF 340'000.00. C'est donc cette somme qui est inscrite au titre de retour sur les charges sociales 2009.

./.

Budget 2010

Comparaisons générales par chapitre**Administration générale**

	Budget 2010	Budget 2009
Charges (-)	568'000.00	551'450.00
Produits (+)	89'850.00	89'000.00
Différence (-)	478'150.00	462'450.00
Charges supplémentaires	15'700.00	

Le coût de ce dicastère augmente de CHF 15'700.00. On peut qualifier cette progression de minime, ce qui démontre la stabilité de ce poste.

Finances

	Budget 2010	Budget 2009
Charges (-)	1'906'431.00	2'359'644.00
Produits (+)	7'872'400.00	7'371'700.00
Différence (+)	5'965'969.00	5'012'056.00
Produits supplémentaires	953'913.00	

L'augmentation de 10 points d'impôts ne rapporte que CHF 950'000.00. Cette mauvaise performance s'explique par la diminution des ressources des personnes morales, compensée partiellement par le retour péréquatif de 2009.

Domaines et bâtiments

	Budget 2010	Budget 2009
Charges (-)	1'182'550.00	1'223'550.00
Produits (+)	1'396'640.00	1'353'180.00
Différence (+)	214'090.00	129'630.00
Produits supplémentaires	84'460.00	

Le supplément de produits de CHF 84'460.00 provient surtout d'une compression des charges. En examinant le seul groupe « bâtiments » dans le tableau du budget, on remarque que ce poste rapporte CHF 289'990.00, charges déduites. Cela représente une rentabilité de 24.8 % par rapport aux produits de CHF 1'169'490.00. Ce sont donc plus de deux points d'impôts qui sont générés par les loyers de nos bâtiments.

Travaux

	Budget 2010	Budget 2009
Charges (-)	771'200.00	737'700.00
Produits (+)	269'500.00	254'500.00
Différence (-)	501'700.00	483'200.00
Charges supplémentaires	18'500.00	

Ce poste très stable n'appelle pas de commentaire particulier.

./.

Budget 2010

Instruction publique et cultes

	Budget 2010	Budget 2009
Charges (-)	1'987'410.00	1'707'570.00
Produits (+)	9'000.00	9'000.00
Différence (-)	1'978'410.00	1'698'570.00
Charges supplémentaires	279'840.00	

L'augmentation de l'enseignement spécialisé de CHF 252'040.00 explique à elle seule la différence de charges entre 2009 et 2010.

Police

	Budget 2010	Budget 2009
Charges (-)	122'500.00	121'000.00
Produits (+)	105'900.00	102'000.00
Différence (-)	16'600.00	19'000.00
Diminution de charges	2'400.00	

Poste très stable malgré une diminution de charges.

Sécurité sociale

	Budget 2010	Budget 2009
Charges (-)	4'637'780.00	4'439'183.00
Produits (+)	340'000.00	0.00
Différence (-)	4'297'780.00	4'439'183.00
Diminution de charges	141'403.00	

Cette diminution de charges dépend largement de l'introduction d'une nouvelle recette : le retour du décompte 2009 concernant les charges sociales. Sans cela, la progression des dépenses de ce dicastère atteint CHF 198'597.00.

Les variations les plus significatives par rapport au budget 2009 sont les suivantes :

(Les variations de moins de CHF 5'000.00 sont en général ignorées).

1. ADMINISTRATION GÉNÉRALE**14. Service des intérêts généraux****14.352.00 Remb. & part. à charges autres communes**

Augmentation de CHF 5'000.00 de la cotisation du Conseil régional, liée à la démographie.

14.352.01 Subvention Petite Enfance + AEE optionnel

Augmentation de CHF 15'300.00, à cause de la mise en réseau de la politique des crèches et garderies.

./.

Budget 2010

2. FINANCES**21. Impôts****21.318.00 Frais de perception des impôts/défalcons**

Adaptation de ce poste aux frais probables des impôts 2010.

21.400.00 Impôts personnes physiques

Augmentation linéaire des ressources 2008 suite au nouveau taux d'impôt de 50 cts avec une adaptation de 2 % pour le coût de la vie et de 2 % pour la démographie.

21.401.00 Impôts personnes morales

Suite aux informations de l'ACI, adaptation à la baisse de cet impôt en prenant la moitié des impôts 2008 augmentés de 25 % pour tenir compte du nouveau taux.

21.404.00 Droits de mutation

Les droits de mutation sont très fluctuants. Le montant prévu pour 2010 est inspiré du budget 2009 avec un abaissement de CHF 50'000.00 pour se rapprocher des comptes 2008.

21.441.00 Part à des recettes cant. (gains imm.)

Bien que les ressources 2008 n'aient rapporté que CHF 66'856.70, le budget 2010 prévoit CHF 100'000.00 pour se rapprocher des ressources nettement plus importantes des années précédentes.

22. Service financier**22.352.00 Fonds de péréquation**

Cette donnée communiquée par le canton est reproduite au franc près, ce qui rend sa valeur plus perceptible qu'un montant arrondi. La diminution CHF 444'913.00 provient de la méthode du calcul péréquatif qui intègre, entre autres, le résultat comptable de l'année 2008.

22.422.00 Revenus capitaux patrim. financier

Augmentation de CHF 50'000.00 suite au relèvement des intérêts des capitaux d'épargne et du montant réel des comptes 2008.

22.452.00 Fonds de péréquation - remboursement

Ce nouveau compte a été introduit suite aux modifications structurelles de nos ressources fiscales. En effet, durant les prochaines années, la valeur de notre point d'impôt sera plus basse que celle qui a déterminé les acomptes péréquatifs 2009. En conséquence, les 13 points versés pour cette charge dépendant directement de cette valeur de base, il est certain que le revenant-bon de 2009 créera un versement de l'ordre de CHF 450'000.00 en 2010. Considérant que le taux de 50 cts est insuffisant pour équilibrer le budget 2010, il est nécessaire de prendre en compte cette ressource afin de limiter le déficit budgétaire.

3. DOMAINES & BÂTIMENTS**32. Forêts & Alpagnes****32.314.10 Exploitation****32.314.40 Sylviculture (soins cultureux)**

Le poste 32.314.10 a été scindé en deux parties. CHF 20'000.00 sont attribués au nouveau poste 32.314.40. Le total des deux postes est proche du montant budgétisé en 2009 au poste 32.314.10.

32.314.41 Travaux forêt biologique**32.451.00 Part du Canton (subs. divers)**

Cette nouvelle tâche de travaux biologiques consistant à préserver le milieu naturel en forêt est financée par le poste 32.314.41. Elle est entièrement compensée par le poste 32.451.00 qui assure aussi d'autres subventionnements de valeurs presque identiques à 2009.

./.

Budget 2010

35. Bâtiments**35.314.00 Entretien des bâtiments**

Bien que le montant des comptes 2008 soit de CHF 85'926.85, ce poste est réduit à CHF 40'000.00, soit CHF 20'000.00 de moins qu'en 2009. La Municipalité compte en effet procéder systématiquement aux entretiens lourds par voie de préavis afin d'agir en toute transparence.

35.380.00 Attribution pour travaux

La dotation de ce poste est supprimée dans le budget 2010 car sa présence n'apporte aucune somme supplémentaire pour cette tâche mais simplement la possibilité d'éviter de futurs amortissements. C'est une forme d'amortissement prévisionnel des futurs entretiens. Cet alourdissement des charges du budget 2010 est actuellement inopportun.

35.427.10 Rev. bât. patr. adm. Gde salle-loyer

Augmentation de CHF 8'000.00 en fonction des loyers facturés en 2009.

35.427.40 Rev. bât. patr. adm. Ecole – locations

Augmentation de CHF 31'100.00 selon les indications du budget scolaire.

4. TRAVAUX**43. Routes****43.312.00 Electricité, éclairage public**

Augmentation de CHF 8'000.00 en relation avec les frais réels de l'année 2008.

43.314.00 Entretien des routes (déneige. écl. sign.)

Augmentation de CHF 10'000.00 en relation avec les frais réels de l'année 2008.

45. Ordures ménagères & déchets**45.318.00 Enlèvement & élimin. des ordures**

Diminution de CHF 5'000.00 pour tenir compte des frais réels de l'année 2008.

46. Réseaux d'égouts, d'épuration**46.380.00 Attribution au fonds de réserve**

Ce montant assurant l'équilibre du compte, il s'agit d'une charge liée.

46.434.01 Taxe de raccordement + complémentaire

Augmentation de CHF 20'000.00 pour tenir compte des ressources réelles de l'année 2008.

5. INSTRUCTION PUBLIQUE & CULTES**51. Enseignement primaire****51.352.00 Part à des charges communales /assoc.**

Augmentation des charges de CHF 5'300.00 selon les indications du budget scolaire.

52. Enseignement secondaire**52.352.00 Part à des charges communales – E. de Portes****52.352.02 AIAB, intérêts et amort. bâtiments**

Suite à l'application rigoureuse des statuts des associations intercommunales AIAB et AEE, les factures de l'enseignement secondaire sont à nouveau payées sur le seul poste 52.352.00. Le total pour 2010 représente CHF 19'400.00 de plus que le total prévu au budget 2009, selon les indications du budget scolaire.

./.

Budget 2010

53. Enseignement spécialisé**53.351.00 Part versée au canton**

Augmentation de CHF 252'040.00 pour ce poste qui représente une composante de la facture sociale. Ce sont près de deux points d'impôts qui sont englobés dans cette seule augmentation.

58. Temples et cultes**58.365.00 Part à des institutions privées**

Augmentation de CHF 7'100.00 suite à l'annonce de travaux de rénovation de la chapelle catholique de Crassier.

6. POLICE**60. Administration****60.352.00 Part à communes/Associations**

Augmentation des charges de CHF 8'000.00. En effet, suite à la rentabilité du Service de notifications de poursuites, le solde bénéficiaire est remboursé aux communes membres.

60.452.00 Part des communes/Préposés aux poursuites

Augmentation des remboursements de la part de l'Office des poursuites. Le bénéfice remboursé aux communes apparaît au poste 60.352.00.

60. Défense contre l'incendie**65.452.00 Participation de Gingsins**

L'évaluation du budget 2009 étant trop élevée, ce montant a été revu à la baisse avec CHF 11'000.00 pour 2010.

7. SÉCURITÉ SOCIALE**71. Service social****71.365.00 Subvention à instit. privées/OMSV**

Augmentation de CHF 8'000.00, selon la communication de l'OMSV.

72. Prévoyance sociale**72.351.00 Part à des charges cantonales (compl. AVS/AI)**

Augmentation de CHF 190'597.00 du montant de la facture sociale entre les budgets 2009 et 2010 qui atteint ainsi le chiffre de CHF 4'500'780.00. Cette hausse est moins importante que d'habitude car nos ressources se sont tassées. Elle est cependant trop élevée pour être supportée par nos produits actuels car elle représente près de 34 points d'impôts. La hausse du taux à 50 cts devrait améliorer la situation suite à la prise en compte de la valeur du taux qui participe au calcul péréquatif.

72.451.00 Facture sociale - remboursement

Ce nouveau compte a été introduit suite aux modifications structurelles de nos ressources fiscales. En effet, durant les prochaines années, la valeur de notre point d'impôt sera plus basse que celle qui a déterminé les acomptes de la facture sociale 2009. En conséquence, le montant de cette charge dépendant directement de cette valeur de base, il est probable que le revenant-bon de 2009 créera un versement de l'ordre de CHF 340'000.00 en 2010. Considérant que le taux de 50 cts est insuffisant pour équilibrer le budget 2010, il est nécessaire de prendre en compte cette ressource afin de limiter le déficit budgétaire.

8. SERVICES INDUSTRIELS

Néant.

./.

Budget 2010

Conclusion

Ce budget 2010 s'appuie sur une nouvelle valeur du point d'impôt, ce qui est un facteur bénéfique, mais malheureusement aussi sur une augmentation de certaines charges cantonales, ce qui est moins réjouissant. D'autre part, l'érosion des ressources provenant des personnes morales est préoccupante.

L'abaissement des charges péréquatives suite au nouveau taux n'est pas pris en compte dans ce budget car les effets ne se feront sentir qu'en 2011 dans le cadre du remboursement éventuel des montants payés en trop.

Comme cela a été détaillé dans ce préavis, l'équilibre budgétaire n'est pas atteint. Il manque environ 10 % de recettes pour que cela soit le cas. En conséquence, l'absence de ces ressources et le fait que les rentrées fiscales ne se produisent de façon marquée que depuis la moitié de l'année, cela nécessitera probablement des avances de trésorerie durant une bonne partie de 2010. La situation devrait cependant se normaliser par la suite.

L'absence de dette structurelle, un taux d'impôts parmi les plus bas du canton et la présence d'un équipement public exceptionnel permettent d'envisager l'avenir avec sérénité. Les propos alarmistes ne sont pas de mise si la rigueur budgétaire et l'application mesurée des dépenses communales se poursuit avec la même prudence que lors de la dernière décennie.

Décision

En conséquence, la Municipalité prie Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre la résolution suivante :

Le Conseil communal de Chésèrex

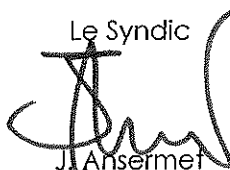
- dans sa séance du 3 décembre 2009
- vu le préavis de la Municipalité n° 47/2009
- entendu le rapport de la commission des finances
- considérant que cet objet a été porté régulièrement à l'ordre du jour

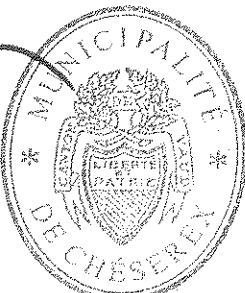
Décide

- **d'adopter le budget communal pour l'année 2010, tel que présenté.**


Adopté par la Municipalité dans sa séance du 2 novembre 2009.

Au nom de la Municipalité

Le Syndic

J. Ansermet



The seal of the Municipality of Chésèrex is circular with a central coat of arms. The text 'MUNICIPALITÉ DE CHÉSÈREX' is written around the perimeter, and 'LIBERTÉ PATRIE' is inscribed on a banner within the coat of arms.

La Secrétaire adj.

V. Errecart

Annexes

Budget 2010

Tableau d'amortissement

Comparaisons du compte de fonctionnement